

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1049

Artikel: Commission fédérale : il n'y a de sécurité que dans les bras de l'Europe
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'y a de sécurité que dans les bras de l'Europe

Une commission d'experts craint que la Suisse ne devienne le maillon faible de la sécurité européenne. Remède: adhérer à la Communauté.

(pi) Les policiers suisses, du moins ceux qui constituent l'essentiel de la commission d'experts «Contrôle des personnes à la frontière», sont frustrés. Les pays de la Communauté européenne, et plus particulièrement ceux partie de la Convention de Schengen (France, RFA, Benelux et Italie), se dotent de multiples gadgets auxquels les Suisses n'auront pas accès (voir aussi l'article paru dans la rubrique «Forum» la semaine dernière). Car comme cela était prévu de longue date, toute diminution des contrôles aux frontières intérieures d'un groupe de pays (Schengen, la CE, l'EEE, etc) s'accompagne inévitablement d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures et des moyens des polices intérieures. La commission d'experts exprime donc ses craintes,

dans le cas d'une adhésion de l'Autriche à la CE et à la Convention de Schengen, de voir la Suisse complètement isolée. Situation psychologiquement difficile pour notre pays et dangereuse du point de vue de la sécurité: les experts estiment que nous deviendrions rapidement le repaire des criminels désirant fuir les moyens d'investigation des super-polices européennes et que nous attirerions les réfugiés ayant été refoulés par l'un des pays de la Communauté, et donc devenus indésirables sur les territoires de tous ses Etats-membres. Et la convention de Schengen étant en principe réservée aux pays faisant partie de la CE, il n'y a guère moyen de devenir communautaire uniquement avec notre police.

L'Europe, sinon rien

La commission a donc déterminé pour objectif principal «de réaliser une intégration européenne la plus complète possible». Voilà qui est surprenant: l'intégration européenne nous semble plus un moyen (de parvenir à une sécurité optimale) qu'un but.

Cette fixation sur l'intégration comme seule possibilité de préserver notre niveau de sécurité intérieure n'est par ailleurs guère fondée: la commission d'experts raisonne comme si nos voisins allaient prendre un malin plaisir à empêcher les polices suisses de travailler efficacement en leur refusant systématiquement toute collaboration. Il n'est évidemment pas dans leur intérêt d'enrayer la lutte contre la criminalité, fût-elle suisse, et si la Suisse devait décider de ne pas s'intégrer à l'Europe communautaire, chaque partie serait bien obligée de collaborer avec l'autre. Il est étonnant de voir le syndrome du tout ou rien atteindre une commission fédérale, qui plus est issue d'un milieu généralement méfiant à l'égard de l'étranger et qui n'a pas jusqu'à présent brillé par son ouverture à l'égard de la Communauté. Comme bien des groupements d'intérêts, les policiers oublient ou feignent d'ignorer que des accords existent, qui ne seront pas mis en question, et que la collaboration actuelle, dans l'intérêt aussi bien de la Suisse que de ses voisins, devra s'adapter à la nouvelle situation qui résultera de la mise en application et de l'extension probable à d'autres pays de la Convention de Schengen.

Le débat sur la forme de participation de la Suisse à l'Europe communautaire doit se poursuivre et aboutir dans un délai rapproché; mais il ne gagne pas en clarté à être mené secteur par secteur, avec des arguments souvent forts, mais trompeurs. ■

Vive le consensus

(suite de la première page)

commune acceptable mais non pour supprimer les opinions divergentes. Vouloir mettre les socialistes en punition derrière la porte du Conseil fédéral, c'est manifester une profonde incompréhension de la concorde, c'est mettre l'accord avant le débat.

En un siècle, c'est un fait, les conditions du jeu politique ont profondément changé. Alors, plutôt que de chercher le salut dans des modèles peu enthousiasmants et historiquement datés, plutôt que de laisser penser que les enjeux sont aujourd'hui trop compliqués pour l'entendement des citoyennes et des citoyens, pourquoi ne pas adapter et même développer la démocratie de concorde ? N'a-t-on pas appris des organismes biologiques comme des sociétés que la gestion de la complexité appelle des processus complexes eux aussi et qu'il n'est pas de bonne décision à terme qui n'ait pas bénéficié d'un large soutien ?

JD

DÉMISSION

Politique politicienne

(pi) Personne ne s'y est trompé: Marcel Blanc n'a pas choisi au hasard la date de sa démission. En la donnant le 21 août, il oblige le Conseil d'Etat à organiser une élection partielle dans les soixante jours, c'est-à-dire théoriquement un certain 20 octobre, jour des élections fédérales. Le scrutin pourrait en fait avoir lieu deux semaines plus tard, en même temps que le second tour éventuel de l'élection au Conseil des Etats (bonjour la confusion !) et que le vote sur les allocations familiales.

En temps normal, les libéraux auraient probablement contesté le siège agrarien au Conseil d'Etat, qui n'est pas justifié au vu de sa maigre députation (15 élus sur 200). Mais s'ils devaient s'aviser de le faire, Hubert Reymond, leur prête-

dant au Conseil des Etats, engagé aux côtés du radical Jacques Martin dans une lutte serrée contre Yvette Jaggi, se verrait privé du soutien UDC, modeste mais indispensable. Les radicaux sont tout autant liés s'ils veulent mettre de leur côté toutes les chances de reconquérir le siège de sénateur perdu il y a quatre ans. Ils ne peuvent donc apporter leur soutien à un candidat autre qu'UDC, ce qui ne les empêche pas d'exercer des pressions sur le choix de ce candidat: Pierre-François Veillon, par exemple, semble ne pas leur convenir parce qu'il ne correspond pas à la conception radicale du parfait magistrat de l'Entente vaudoise (radical, libéral, UDC). Il serait pourtant pour l'UDC une manière d'ouvrir le jeu, de pêcher